

Assemblée générale ordinaire de la Société polymathique du Morbihan

Réunie le 11 mars 2026

Maison des associations Vannes

Ordre du jour

- Constitution du bureau de l'assemblée générale
- Rapport moral et d'activité de l'association
- Rapport financier
- Présentation des candidats aux postes d'administrateurs
- Présentation des candidats au poste de conservateur de la bibliothèque
- Évolution des principes de fonctionnement (abandon de l'organisation démocratique et du statut d'association reconnue d'utilité publique – débat sans vote)
- Élection des membres du conseil d'administration
- Élection du/de la conservateur/trice de la bibliothèque de la SPM
- Questions diverses (à transmettre par voie postale ou électronique) 7 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire a été convoquée le 24 février 2026 ; la convocation, comprenant l'ordre du jour ainsi qu'un modèle de pouvoir a été envoyée à tous les adhérents 2025 et aux adhérents ayant réglé leur cotisation 2026. Il était bien précisé que n'auraient droit de vote que les adhérents à jour de leur cotisation 2026.

Suite à la transmission par Christophe Le Pennec en date du 27 février 2026 d'une question ainsi libellée : « le conservateur de la bibliothèque désigne, après les avoir sollicités, les membres des commissions liées à la bibliothèque », motion signée par 31 adhérents, une nouvelle convocation a été adressée aux adhérents le 03 mars 2026, comportant l'ordre du jour ci-dessus, accompagné d'un formulaire de pouvoir, de la liste des candidats aux 2 votes, de la question ci-dessus mentionnée et de la réponse du président de la SPM.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de quorum pour les assemblées générales ordinaires. Le nombre de membres physiquement présents est de 69 personnes et 58 pouvoirs ont été donnés. Le nombre de voix est donc de 127. Il est précisé que les votes sur les rapports auront lieu à main levée et que les élections concernant des personnes auront lieu à bulletin secret.

L'assemblée s'ouvre en présence de Fabien Le Guernevé, premier maire-adjoint en charge de la *Culture et Patrimoine*, de l'*Éducation (écoles, restauration scolaire)* et de la *Jeunesse*. Il souligne l'importance de notre association, partie prenante à plusieurs titres de l'histoire locale et de la ville de Vannes. Comportant l'intérêt des participants sur le devenir du Château Gaillard, cédé par la SPM à la ville en 2024, en parallèle

de la vente des locaux situés 4 rue Noé, il apporte les informations suivantes relatives au projet de musée d'archéologie. Le château Gaillard connaissant des désordres structurels importants a fait l'objet d'un diagnostic complet. Un architecte du patrimoine a été désigné et le projet muséal est en cours d'élaboration. La ville a acheté une parcelle pour pouvoir élargir les espaces de collections et notamment ceux d'histoire naturelle. Château-Gaillard retrouvera sa superbe et les anciens polymathes y seront mis à l'honneur.

Par ailleurs, une équipe travaille actuellement sur un projet de modélisation numérique permettant d'illustrer la configuration du château médiéval antérieur à l'hôtel de Lagorce (Château de l'Hermine) sur le site du futur musée des beaux-Arts et permettra au public de visualiser l'ancien château du XIVE mais également la ville médiévale.

Christophe Le Pennec s'empare du micro pour souligner les irrégularités que le Président aurait commises, dans le cadre de la transmission de la convocation à cette assemblée générale : le président a modifié l'ordre du jour le 3 mars et il a censuré la question posée par les adhérents ; il demande de revenir à la première convocation.

Olivier Vallentin rappelle que la question qui a été posée par Christophe Le Pennec a été communiquée à tous les adhérents dans les documents préparatoires de l'AG et que la question posée consistait à modifier le règlement intérieur, sans en respecter la procédure qui est définie dans les statuts. Il explique qu'il a modifié l'ordre du jour pour permettre un débat sur la question posée.

Christophe Le Pennec indique que deux anciens magistrats ont validé la question et que le président n'a pas à modifier l'ordre du jour, qu'il n'est d'ailleurs pas juriste et qu'il ne lui est pas demandé de porter une appréciation sur le caractère juridique des questions posées.

Le président rappelle que ce n'est pas parce qu'une modification à l'ordre du jour a été transmise en temps et en heure que son contenu est obligatoirement valable ; que tout adhérent, y compris le président, peut demander la modification de l'ordre du jour si celui-ci ne respecte pas les statuts et que le non-respect des statuts entraîne l'annulation de la motion, même si elle a été votée par l'assemblée générale.

Monsieur Le Guernevé quittera la séance peu après cette prise de parole, non sans avoir fait part de son étonnement quant au ton employé lors de cette introduction, en rappelant que la Société Polymathique est une association, dont les membres sont bénévoles et que les membres d'une association viennent en général apporter à une association leur contribution, en espérant un climat amical.

➤ **Constitution du Bureau de l'assemblée générale**

Se sont proposés au titre de président de séance : Gilles Morin, au titre de membres et scrutateurs : Dominique Jubin, Catherine Joncheret, Patrick Mahéo, Bruno Philipp, Guy Berthelot.

➤ **Rapport moral et d'activité 2025 de l'association par le président Olivier Vallentin**

Dans la circulaire du 23 juillet 1834 adressée « Aux membres des sociétés savantes » pour leur annoncer la création du comité de l'histoire de France, Guizot leur annonçait : « Loin qu'une telle mesure ne puisse rien faire perdre aux Sociétés savantes de leur indépendance ou de leur importance locale, elle doit, au contraire, l'assurer et l'accroître, en donnant plus d'efficacité et de portée à leurs efforts ». Ce que demandait Guizot il y a 200 ans, c'est que les sociétés savantes ne restent pas enfermées dans leurs prés

carrés de communication. C'est le projet que le conseil d'administration conduit pour la Société polymathique. C'est un projet de plusieurs années dont l'objectif final est d'assurer l'existence de la polymathique dans le futur. Pensez-vous que les nouvelles générations qui ont utilisé l'intelligence artificielle dès leurs études puissent trouver un intérêt à rejoindre une association qui utiliserait les méthodes et les outils du XXe siècle ?

- Construire la Société polymathique du XXIe siècle.
- Assurer l'existence future de la polymathique en prenant les décisions qui permettront d'avoir des adhérents dans les décennies qui viennent.
- Favoriser la création et la diffusion du savoir par tous et pour tous : professionnel et amateur.
- Inscrire la Société polymathique du Morbihan dans des réseaux.
- Être au service de tous.
- Ouvrir la Société polymathique sur l'extérieur.

Voilà le programme que je vous ai proposé il y a 2 ans et que le conseil d'administration met en œuvre. Ce programme est ambitieux, mais soyons ambitieux, créatifs et n'ayons pas peur d'innover, de prendre de nouvelles voies. L'immobilisme conduirait à notre disparition par le non-renouvellement des générations. Ce programme n'est pas celui d'une année, mais il est pluriannuel.

Ce projet se traduit,

- Pour les données :

-faire connaître les travaux de la polymathique de tous par la numérisation de nos bulletins annuels.

-faire connaître le contenu de notre bibliothèque de tous par le catalogage informatique.

- Par la mise en place des outils de communication du XXI^e siècle :

-En 2024 : le site Internet et Gallica

-En 2025 : les réseaux sociaux

-En 2026 : la contribution à Bretania, le portail des cultures de Bretagne.

Ce projet de partage de l'information, de travail en réseau, c'est le projet que je vous propose pour construire la Société polymathique de demain.

Concrètement cela se traduira par la signature d'un nouveau partenariat avec la BnF pour de nouvelles numérisations, avec le référencement du contenu de notre bibliothèque dans les catalogues (CCFr, WorldCat, ...) et la construction d'une base de données de tous les articles de notre bulletin annuel.

Le projet que je vous propose est d'inscrire la polymathique dans la démarche de la science ouverte, afin de rendre les données faciles à trouver et accessibles.

Pour illustrer mon propos, les fiches cartonnées de notre bibliothèque comprennent des fiches matières, qui caractérisent chaque ouvrage. Le contenu des fiches matières est parfait mais le contenu n'est connu que du lecteur de la fiche. L'un des travaux en cours actuellement à la bibliothèque consiste à caractériser l'ouvrage par le vocabulaire de Rameau, le thésaurus officiel de la bibliographie française et qui est partagé par toutes les bibliothèques de France. J'espère que nous pourrons dans le futur le compléter par Pactols qui est le thésaurus officiel de l'archéologie.

La Société polymathique travaillait avec des informations locales non partagées. La disparition quasi complète des lecteurs de la bibliothèque montre que cette organisation n'est plus adaptée au monde d'aujourd'hui. Partageons et ouvrons l'accès à tous ceux que l'histoire de la Bretagne passionne, quel que soit leur lieu de résidence.

La démarche que je viens de décrire dont l'objectif est d'assurer la pérennité de la polymathique ne doit pas faire oublier la vie quotidienne.

Regardons les engagements que nous avons pris au cours de l'assemblée générale de l'année dernière.

- Commencer le catalogage de notre bibliothèque : toutes les actions proposées il y a un an (c'est-à-dire choisir un logiciel, définir des procédures de travail, respecter les normes internationales de bibliographies) ont été faites, le catalogage est en cours (1500 ouvrages ont déjà été référencés), voir le bulletin mensuel de février 2026 pour en avoir le détail.
- Travailler avec les universités pour toucher un public plus jeune. Malgré nos démarches, c'est un échec, cela rejoint les difficultés qu'exposent les autres sociétés d'histoire de Bretagne, avec le désengagement du monde universitaire vis-à-vis des sociétés savantes, la diminution des travaux universitaires sur l'histoire de la Bretagne. Ce point souligne l'importance des actions pour que la Société polymathique utilise les méthodes et les outils d'aujourd'hui afin qu'elle ne soit plus considérée comme sans intérêt.
- Vérifier avec la Ville de Vannes que les travaux au château de Lagorce (ex-Château de L'Hermine) préserveront les vestiges archéologiques. La ville de Vannes a présenté les évolutions du plan pour assurer cette préservation, et nous avons partagé nos actions avec les Amis de Vannes. Vous en trouverez le compte-rendu détaillé dans le bulletin mensuel de septembre 2025.

Dans les conférences mensuelles, nous avons pu traiter toutes les époques, du Néolithique à la Seconde guerre mondiale, avec toujours la démarche de vous faire faire des découvertes ; je ne reviendrai que sur une conférence : le succès incroyable de la conférence sur les zouaves pontificaux où vous êtes venus nombreux mais aussi avec de nombreux documents personnels et des témoignages. Un sujet qui lie l'histoire politique, militaire, idéologique de l'Europe à l'histoire personnelle des Bretons, des documents personnels et des témoignages qui sont des archives pour les historiens futurs, voilà un sujet pour un atelier. S'il y a des volontaires pour le mettre en place et l'animer, ils sont les bienvenus.

Pour les conférences, le point négatif est le faible nombre de conférences d'archéologie, bien que celles-ci soient celles qui attirent le public en plus grand nombre.

En archéologie, les deux événements importants pour nous ont été le colloque sur les campaniformes et l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des mégalithes du sud Morbihan.

La tenue du colloque Archéologie & Gobelet à Vannes en 2025 a permis de réunir plus de 140 participants, issus de 12 pays différents, chercheurs de toute l'Europe. Ce colloque a permis de présenter la diversité des modes de vie campaniformes, les derniers résultats concernant les mobilités (ADN ancien, isotopes), les modes de vie maritime (exploitation du littoral, navigation).

La langue du colloque, la zone géographique (L'Europe) montre que la Bretagne n'est plus une unité de travail pour les archéologues. Un des rôles de la polymathique doit être de vous permettre d'accéder aux informations qui aujourd'hui sont publiées dans les revues anglo-saxonnes. C'est ce que nous avons fait avec par exemple l'étude ADN des mésolithiques de Quiberon, parue dans la revue de l'Académie des sciences des Etats-Unis et ce que nous ferons le mois prochain où la conférence mensuelle verra les organisateurs du colloque sur les Campaniformes venir vous en présenter les résultats.

Je ne reviendrai pas sur l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan qui a fait l'actualité en 2025.

L'année 2025 a été riche pour les activités d'édition de la polymathique :

- Notre bulletin annuel
- La réédition du livre sur Jean IV de Rieux, publié en mémoire de Gérard Danet
- La publication de l'ouvrage *Peuple de la mer ? Le Campaniforme en Bretagne et au-delà*, publié à l'occasion du colloque qui s'est tenu à Vannes en mai 2025. Ce livre fait partie des hors-séries édités

par la Société polymathique et fait suite à l'âge du bronze dans le Morbihan qui avait paru il y a 7 ans. Il est aussi un livre de référence sur une période moins connue et sur laquelle il y a très peu de publications, ces qualités nous ont permis d'en éditer 800 exemplaires en deux tirages.

Nous avons continué notre politique de financement de publications qui a permis l'édition en 2025 de deux ouvrages, la gwerz de Marie Tammdu et le dictionnaire des magistrats de la chambre des comptes de Bretagne. Cette politique sera poursuivie en 2026.

Nous avons participé aux manifestations :

- Le colloque sur les Campaniformes à Vannes au mois de mai.
- Le salon du livre à Vannes en juin.
- Le forum des associations en septembre.
- Le congrès annuel de la SHAB en septembre à Quiberon.
- Mégalithes en fête à Carnac en septembre pour célébrer l'inscription des mégalithes du Sud Morbihan au patrimoine mondial de l'Unesco
- Le festival du livre en Bretagne à Carhaix en octobre où le prix du livre d'histoire de Bretagne 2025 a récompensé par un 2° prix le livre *Peuple de la mer ? Le campaniforme en Bretagne et au-delà*.

En 2026, nous participerons aux manifestations prévues sur notre territoire :

- Les journées annuelles de la Société française d'histoire de la médecine à Vannes au mois de mai
- Le salon « Généalogie pour tous » à Lorient en juin, organisé à l'occasion des 40 ans du cercle généalogique du sud Bretagne, l'occasion de nous faire connaître auprès d'un public (les amateurs d'histoire de Lorient) que nous touchons trop peu aujourd'hui.
- Le salon du livre à Vannes en juin
- Le forum des associations en septembre
- Le congrès annuel de la SHAB en septembre à Redon

2026 est l'année de notre bicentenaire. Je vous rappelle les manifestations que nous organisons dans ce cadre :

- Samedi 30 mai 2026 : une sortie naturaliste à Moustoir-Ac à proximité du grand menhir de Kermarquer, en souvenir de la randonnée d'herborisation du 24 mai 1826 à l'origine de la création de notre Société.
- Samedi 10 octobre 2026 : colloque du bicentenaire au Palais des Arts de Vannes.
- À l'automne 2026 : Un repas à l'attention de tous les polymathes souhaitant partager un moment commun et convivial.

Toutes ces actions ont participé à l'intérêt que vous portez à notre Société, intérêt dont la conséquence est le nombre stable d'adhérents : 286 adhérents individuels au 31 décembre 2025. Étant donné cette stabilité et la bonne année pour les ventes de nos publications, le conseil d'administration a proposé de maintenir inchangé le montant des cotisations.

Dans les réflexions que nous devons avoir pour préparer le futur, nous devons toujours nous obliger à penser pour l'avenir de la polymathique non pas à ce qui nous plaît, mais à ce qui est utile. A titre d'exemple, de plus en plus d'associations ont une offre d'adhésion avec un bulletin numérique, dont l'objectif n'est pas de remplacer l'offre papier qui continue d'exister, mais de la compléter pour toucher un autre public, plus jeune et dont les pratiques de lecture sont différentes.

Pour conclure, la politique que le conseil d'administration a conduit et conduira, s'appuie sur quelques principes :

- Être au service de tous.
- Toute action doit systématiquement créer de la valeur.
- Préparer la Société polymathique pour le monde de demain afin que l'association poursuive sa mission de création et de diffusion du savoir.

Je tiens à remercier tous ceux qui bénévolement, se sont engagés pour faire vivre notre société :

- Les membres des commissions
- Deux polymathes qui ont souhaité quitter le conseil d'administration, pour raison de santé ou pour laisser la place aux nouvelles générations : Eugène Mainguy et Claude Froger. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement pour le bien commun.
- M. Le Boru qui assurait le contrôle des comptes et souhaite aujourd'hui passer la main. Qu'il soit remercié pour son travail. Je lance un appel aux volontaires pour remplir cette tâche, dont la mission se situe au moment de la clôture des comptes au début d'année avant la présentation des comptes à l'assemblée générale. Je précise qu'il s'agit d'un travail de contrôle et non pas d'établissement des comptes, l'établissement des comptes étant fait par une société d'expertise comptable.

Christophe Le Pennec prend la parole pour constater la grande activité de l'association mais relever également les dysfonctionnements suivants : décisions de conseil d'administration non respectées, comptes-rendus des séances modifiés après coup par le président de façon récurrente, entrave au travail de Claudie Herbaut alors qu'elle était nommée chargée de mission de la bibliothèque, travail de la commission bibliothèque délibérément saboté, membres évincés de la nouvelle commission, départ de 2 administrateurs du fait de l'ambiance, distribution de clefs de la bibliothèque inappropriée.

Anne-Marie Levraut réfute ces différentes allégations en rappelant un travail rigoureux et soucieux notamment dans les comptes-rendus, de la parole des administrateurs. Tous les comptes rendus de conseil d'administration font l'objet d'une validation en début de CA suivant et il n'y a pas de modification après cette validation.

Gilles Morin, participant au travail lancé en 2025 sur le catalogage des ouvrages, souligne l'énorme travail accompli par des bénévoles aidés en cela par d'anciens professionnels, également engagés dans l'association.

Plusieurs adhérents expriment leur étonnement et leur réprobation sur l'ambiance inamicale de cette assemblée générale.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE LA SPM

Votes contre : 42

Abstentions : 19

Vote pour : 66

➤ **Rapport financier par le trésorier Patrick Foutel**

Pour mémoire, l'année 2024 constituait une année exceptionnelle en raison de la vente des locaux situés au N° 4 rue Noé à la ville de Vannes, et du solde de tous les amortissements correspondants. La comparaison des données comptables avec celles de 2025 n'apporte pas d'éléments pertinents.

L'année 2025 est la première année complète de versement par la ville d'une subvention d'exploitation, selon l'engagement de cette dernière, pris au travers de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2030 signée le 19 avril 2024. Cette subvention d'exploitation est octroyée en compensation des prestations vendues qui correspondaient à la location à la ville, de nos locaux.

Par ailleurs, 2025 a vu une évolution importante des ventes de livres, avec le succès remporté par les ouvrages sur le campaniforme ou Jean IV de Rieu. Les autres postes de recettes notamment les cotisations sont stables. Le total des ressources se situe à 52 037 € en 2025 contre 41 022 € en 2024.

Les charges 2025 ont peu évolué par rapport à 2024. La légère baisse constatée s'explique par l'allègement des charges liées à la cession du Château Gaillard et la vente du N° 4 de la rue Noé (assurance, charges locatives). Les charges courantes atteignent 33 401 € en 2025, contre 36 557 € en 2024.

En synthèse, le résultat d'exploitation se situe à 12 504 € en 2025 contre un déficit de 16 378 € en 2024 (lié à la réintégration de dotation aux amortissements). Le résultat d'exercice s'établit à 15 022 € en 2025 contre 121 172 € en 2024 faisant suite à la vente de locaux rue Noé.

Le budget prévisionnel 2026 a été bâti sur un montant de 44 100 € en recettes, et 44 100 € de charges d'exploitation. Il convient d'ajouter un montant de 15 000 € de charges exceptionnelles liées au déménagement et traitement sanitaire des ouvrages stockés à Château Gaillard et de 5 000 € de charges liées aux manifestations de commémoration du bicentenaire de la Société polymathique du Morbihan.

Approbation du rapport financier et quitus au conseil d'administration pour sa gestion

Votes contre : 0

Abstentions : 4

Vote pour : 123

➤ **Élection des membres du conseil d'administration et du conservateur de la bibliothèque**

Il est proposé aux candidats aux postes d'administrateurs de se présenter sur un temps de 2 minutes. 10 candidats présents sur les 13 se plient à l'exercice : Patrick André, Chantal Boulay (renouvellement de mandat), Cyrille Chaigneau, Catherine Joncheret, Pierre Le Bodo, Ismaheïn Marzougui, Christian Obelz, Bénédicte Riou, Jacqueline Simon, Jean-Pierre Tarin.

Messieurs Gérald Cariou, Louis-François Garnier et Victorien Leman n'étaient pas présents.

Puis la parole est donnée à Claudie Herbaut et Olivier Vallentin pour une présentation de leur projet pour le devenir de la bibliothèque de la SPM, après rappel de la vacance de ce poste depuis 2023.

Claudie Herbaut - Historienne du Patrimoine

Historiquement, la constitution de cette bibliothèque par la Société polymathique du Morbihan (SPM) dans une petite ville de province telle que Vannes, a contribué à la diffusion des connaissances. Ceci a d'ailleurs concouru à la reconnaissance d'utilité publique de l'association en 1877.

Les ouvrages de la bibliothèque forment, avec les archives, un fonds cohérent illustrant les centres d'intérêt et la vie de la SPM depuis près de deux siècles. Ce fonds, constitué d'achats, de dons des sociétaires, mais aussi de nombreux périodiques échangés avec les autres sociétés savantes de France, intéresse des thématiques variées : sciences naturelles, géographie, ethnologie, histoire, littérature classique, arts, patrimoine bâti et surtout l'archéologie. Ce dernier thème fut en effet privilégié par la société savante à compter des années 1860.

Le précédent récolement de cette collection remonte à plus de 15 ans. Le catalogage des ouvrages reçus annuellement a été constamment effectué par les bénévoles de l'association sous la houlette des précédents conservateurs, dont M Jean Gourhand qui obtenait en 1995 le label national de « bibliothèque patrimoniale » pour une partie de la collection. La dernière conservatrice en titre est Mme Annick Jousse qui assumait cette tâche avec son équipe jusqu'en 2023 année de sa fin de mandat.

Cependant, la bibliothèque n'est pas entièrement inventoriée. Pour différentes raisons, une partie du fonds a été « délaissée » depuis le milieu des années 1980 dans les locaux de Château-Gaillard, rue Noé (environ 177 m. linéaires).

Il existe encore d'autres lacunes. De fait, la collection reste à étudier dans sa globalité, une démarche à effectuer sans précipitation, sans décision hâtive de désherbage.

* * *

Conformément aux statuts de la SPM, le (la) conservateur(trice) de la bibliothèque doit être élu(e) par l'assemblée générale (article 7). Par ce vote, l'assemblée définit ainsi les orientations stratégiques relatives à la bibliothèque qui seront mises en œuvre par le conseil d'administration (articles 6 et 8).

L'intitulé même de la fonction de conservateur implique une méthode et des règles à respecter : préservation, organisation, connaissance des fonds et accessibilité.

De fait, et en toute légitimité, le (la) conservateur(trice) désigne, c'est-à-dire propose après les avoir concertés, les membres des commissions traitant du fonctionnement de la bibliothèque. Cette liste est validée par le conseil d'administration.

Les archives anciennes de la SPM étant historiquement liées à la teneur de la bibliothèque, les actions visant la sauvegarde de ces deux fonds seront menées conjointement avec le conservateur de nos archives, Christophe Le Pennec. Son expérience professionnelle au sein des musées de Vannes depuis plus de 30 ans, constitue un gage de réussite des objectifs de préservation recherchés.

Enfin, le (la) conservateur(trice) de cet ensemble se doit également de prendre l'attache de professionnels afin d'agir de façon cohérente avec les autres bibliothèques patrimoniales régionales ou nationales.

Ainsi, il paraît indispensable de se rapprocher de la médiathèque municipale de Vannes qui possède un fonds ancien important géré, soit dit en passant, par des membres de la SPM entre 1831 et 1886.

Aujourd'hui, le rôle d'un (une) conservateur(trice) de bibliothèque est de proposer des actions pour la pérennité de cet héritage, pour sa mise en valeur et sa diffusion auprès des publics.

La méthodologie que je propose, repose sur quatre points.

1 - La sécurisation des fonds, le plus urgent, pour la meilleure préservation des ouvrages, contre l'humidité, les moisissures, les insectes et aussi les hommes (manque de soin, malveillance parfois).

2 - Le regroupement des fonds et donc la réintégration des ouvrages non inventoriés, après traitement, dans les locaux dédiés.

3 - La réorganisation cohérente des fonds, passant par

- une étape de reclassement spatial selon une typologie à définir (livres, périodiques, manuscrits, archives...),
- un reconditionnement (rayonnages, boîtes, étiquettes),
- un traitement intellectuel de type pré-inventaire, qui engendrera peut-être une reprise des libellés de classement, voire de la cotation.

4 - L'accessibilité des fonds, passant par

- la constitution d'un inventaire exhaustif de la collection,
- son catalogage numérique au regard des fichiers existants, pour une mise en ligne progressive,
- l'accueil des lecteurs sur place.

* * *

En tant qu'historienne du patrimoine, diplômée en histoire de l'art, archéologie et histoire, des universités de Lille 3 et Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, j'ai continuellement exercé des activités se rapportant à l'étude et la mise en valeur du patrimoine français, et plus particulièrement en Bretagne.

En retraite depuis quelques mois, je dispose désormais de temps libre, et compte mettre mon expérience au service de la bibliothèque de la SPM, pour la sauvegarde d'une collection patrimoniale d'intérêt. Un travail d'équipe à entreprendre posément, afin de transmettre un héritage singulier reflétant les travaux de la société savante depuis sa création en 1826.

En choisissant ma candidature et le projet qui l'accompagne l'assemblée générale définira aussi les orientations stratégiques de notre association pour sa bibliothèque, pour les années à venir.

Olivier Vallentin - Construisons la polymathique du XXI^e siècle

Je vous propose un projet pour construire ensemble la polymathique du XXI^e siècle.

Le projet que je vous propose est un projet d'ouverture, de partage des connaissances, c'est un projet qui veut donner leur place aux citoyens dans la production des savoirs, en leur offrant l'accès aux ressources de la Société polymathique du Morbihan.

Une part de la richesse et du savoir que la Société polymathique possède se trouve dans sa bibliothèque. Or, celle-ci est tombée dans l'oubli, sans lecteurs, donc sans utilité. Notre bibliothèque est invisible. Elle n'est référencée dans aucun outil. En n'offrant pas d'outils adaptés aux usages d'aujourd'hui, la polymathique ne remplit plus son rôle de diffusion de la connaissance.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle situation, c'est pourquoi j'ai engagé plusieurs projets :

1. Faire connaître les travaux de la polymathique de tous par la numérisation de nos bulletins annuels
2. Faire connaître le contenu de notre bibliothèque de tous par le catalogage informatique.

Aujourd'hui nos bulletins sont accessibles dans Gallica jusqu'en 2019 et le travail de catalogage a commencé en novembre 2025 ; 1 400 ouvrages ont déjà été référencés.

Cette étape de catalogage est la première étape, obligatoire pour entamer les étapes suivantes.

- Faire connaître le contenu de notre bibliothèque dans les catalogues (ex : catalogue collectif de France (CCFr) , Worldcat, ...).
- Définir une politique documentaire pour notre bibliothèque.
- Numériser (Participer aux nouveaux plans de numérisation de la BnF,...).
- Créer les outils permettant de chercher et d'accéder aux ouvrages par l'utilisation des thesaurus de références dans nos domaines d'activités (ex : Rameau, Pactols pour l'archéologie, ...).
- Création d'une base de données référençant et indexant l'ensembles des articles publiés dans les bulletins de la polymathique depuis 1826.

Et ce toujours dans un objectif de conservation et de valorisation des collections. La conservation se traduira par les actions nécessaires pour garantir le bon état sanitaire des ouvrages (ex : installation de déshumidificateur).

L'objectif de partage des connaissances fera en sorte que toutes les données que nous allons créer seront présentes dans Bretania : le portail des cultures de Bretagne.

Méthode

L'ampleur et le nombre des chantiers demandent un travail collectif, c'est ce qui a été fait pour la mise en place de l'outil informatique qui va permettre le déploiement des nouvelles phases du projet que je vous propose. Ce travail collectif a fait intervenir des polymathes professionnels du domaine (bibliothécaire de l'Université de Brest, documentaliste au Conseil régional d'Ile de France) et des polymathes amateurs qui se sont investis pour apprendre.

L'objectif étant de partager le contenu de notre bibliothèque avec les catalogues officiels. Pour ce faire, il est nécessaire de respecter les normes internationales de catalogage (MARC) et d'utiliser les ressources existantes (ex : Catalogue BnF, SUDOC, Gallica,...).

Conservateur de la bibliothèque

Les statuts de la polymathique comportent un poste de conservateur de la bibliothèque.

Ayant initialisé et pilotant les projets décrit ci-dessus, pour assurer la cohérence et la priorisation des travaux à la bibliothèque, je me présente au poste de conservateur de la bibliothèque.

Ingénieur de formation, j'ai conduit pendant 40 ans des projets de mise en place de solution informatique, j'ai animé des équipes, avec l'idée que la réussite d'un projet est liée à la motivation et à l'autonomie qui sont données à chacun.

À partir du travail avec la BnF pour la numérisation dans Gallica, j'ai acquis une bonne connaissance des normes et des outils utilisés par les professionnels (ex : normes internationales, organisation des services et des données à la BnF).

Conscient que les pratiques et les normes évoluent, j'ai assuré une veille technologique pour comprendre et me former sur les règles de gestion futures des bibliothèques (ex : Transition bibliographique, IIF, ...), cette connaissance sur le futur étant déjà prise en compte dans les décisions d'aujourd'hui.

Je serai aussi à l'écoute des nouveaux usages (ex : EPUB, utilisation de l'IA) pour ne pas voir les nouvelles générations se détourner de la polymathique.

En partageant toutes les décisions et toutes les actions avec la commission bibliothèque, dans le respect du travail de chacun, ma candidature a pour objectif d'accélérer les travaux qui vont permettre de redonner un statut et une existence à notre bibliothèque.

Place aux questions

Anne-Marie Levraut demande à Claudie Herbaut comment elle envisage le travail d'équipe.

Claudie répond qu'elle n'entravera pas le travail de catalogage informatique de la bibliothèque.

Claude Froger souhaite connaître ce qu'il en est du projet de déménagement des Archives municipales.

Olivier Vallentin indique qu'il n'y a, pour l'heure, aucune information sur ce sujet.

Les votes se tiennent à la suite de l'ensemble de ces échanges et donnent lieu aux résultats suivants dont Olivier Vallentin donne lecture à l'assemblée.

Élection au conseil d'administration

127 votants (69 présents et 58 pouvoirs) - 115 bulletins exprimés

	Nombre de voix	
Patrick André	77	Élu
Chantal Boulay	65	Élue
Gérald Cariou	80	Élu
Cyrille Chaigneau	93	Élu
Louis-François Garnier	52	Non élu
Catherine Joncheret	90	Élue
Pierre Le Bodo	93	Élu
Victorien Leman	57	Non élu
Ismaheïn Marzougui	88	Élue
Christian Obelz	87	Élu
Bénédicte Riou	65	Élue
Jacqueline Simon	66	Élue
Jean-Pierre Tarin	63	Élu

Élection du conservateur de la bibliothèque

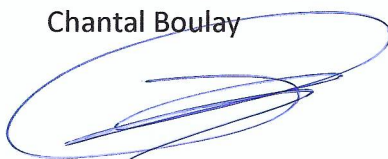
116 votants – 109 bulletins exprimés

Claudie Herbaut	69	Élue
Olivier Vallentin	40	

Le président de l'Assemblée générale clôt la séance à 17h45.

Fait à Vannes le 12 mars 2026

La Secrétaire de la SPM
Chantal Boulay



Le Président de l'Assemblée générale
Gilles Morin

